

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Barbentane, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 10 novembre 2022.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la commune de Cabannes : MOURGUES Gilles, CHEILAN François.

Pour la commune de Châteaurenard : MARTEL Marcel, PONCHON Solange, JARILLO Adélaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la commune d'Eyragues : GAVANON Michel, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la commune de Graveson : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la commune de Maillane : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la commune de Mollèges : CHABAUD Corinne.

Pour la commune de Noves : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la commune d'Orgon : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la commune de Plan d'Orgon : LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la commune de Rognonas : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

Pour la commune de Saint-Andiol : ROBERT Daniel.

Pour la commune de Verquières : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Cabannes : HAAS-FALANGA Josiane (absente ayant donné pouvoir à MOURGUES Gilles).

Pour la commune de Châteaurenard : CHAVET Éric (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), SALZE Annie (absente ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert).

Pour la commune de Graveson : DI FÉLICE Jean-Marc (absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie).

Pour la commune de Mollèges : MARCON Patrick (absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne).

Pour la commune de Saint-Andiol : CHABAS Sylvie (absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel).

Secrétaire de séance : DAUDET Jean-Christophe.

Afin de prendre en compte des ajustements de crédits nécessaires à l'exécution des opérations prévues au budget, il est proposé au conseil communautaire le vote d'une décision modificative.

Ces ajustements concernent :

- Travaux de réhabilitation du siège : inscription en opération pour compte de tiers, en dépenses et en recettes, de la part Eyragues,
- Transfert à l'intérieur du chapitre 611 de 62 000 € du compte 611 au compte 60628 pour réapprovisionnement sacs de tri.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 18/12/2022

Berger
Levraud

ID : 013-200035087-20221117-162_2022-DE

CONSIDÉRANT les ajustements de crédits proposés,

AYANT OUÏ l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus, dont le détail est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42

Votants : 42

Votes pour : 42

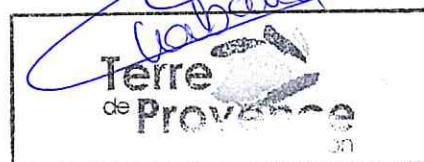
Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 17 novembre 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



13045

Terre de Provence Agglomération

Code INSEE

CATP - Budget Principal

DM n°2 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision Modificative n°2

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-60628-812 : Autres fournitures non stockées | 0,00 € | 62 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-611-812 : Contrats de prestations de services | 62 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 011 : Charges à caractère général | 62 000,00 € | 62 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 62 000,00 € | 62 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-458102-020 : Maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues = Réhabilitation s | 0,00 € | 421 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 458102 : Maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues = Réhabilitation s | 0,00 € | 421 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-458202-020 : Maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues = Réhabilitation s | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 421 000,00 € |
| TOTAL R 458202 : Maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Eyragues = Réhabilitation s | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 421 000,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 421 000,00 € | 0,00 € | 421 000,00 € |
| Total Général | 421 000,00 € | | 421 000,00 € | |